

Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 04 Mai 2018

L'an deux mil dix huit le vendredi 4 mai à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes du Clermontois - 20 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont L'Hérault à l'invitation du Président en date du 18 avril 2018.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                        | Francis BARDEAU, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN , Claude CARCELLER, Yolande PRULHIÈRE représentée par Laurent DUPONT), Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-Claude LACROIX, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Frédéric ROIG (représenté par Bernard GOUJON), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Irène TOLLERET, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Jean-Luc FALIP, , Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES., Jean-François SOTO                                                                                                                                                                                                                                               |
| Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

**DÉLIBÉRATION N°2018-11 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

**Vu** les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

**Vu** le compte administratif 2017 du budget principal établi par le Président en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

**Vu** que le budget principal a un budget annexe non personnalisé et qu'il convient de voter le compte administratif en lien avec les comptes administratif et de gestion de ce budget annexe Scot afin de tenir compte des résultats d'exécution cumulés.

**Considérant** qu'il est nécessaire d'approuver au préalable le compte de gestion 2017 transmis par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault.

**Le Résultat budgétaire de l'exercice :**

| Fonctionnement                       |                |
|--------------------------------------|----------------|
| Dépenses (a)                         | 943 246.61 €   |
| Recettes (b)                         | 1 073 243.37 € |
| Résultat de fonctionnement (c = b-a) | 129 996.76 €   |

| Investissement                      |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Dépenses (a)                        | 25 281.46 €  |
| Recettes (b)                        | 20 879.51 €  |
| Résultat d'investissement (c = b-a) | - 4 401,95 € |

(voir annexe)

## Le Résultat de l'exercice N-1

| Excédent de fonctionnement antérieur reporté (R002) | Excédent d'investissement antérieur reporté (D001) |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 342 604.11 €                                        | 33 842.77 €                                        |

### L'Excédent global de clôture

L'excédent global de clôture des deux sections s'élève donc à la fin de l'exercice 2017, à la somme de 502 041,69€, montant identique à celui du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Payeur de Clermont l'Hérault, comptable du Sydel (voir annexe).

### Le Compte administratif s'établit comme suit :

|                             | Section Investissement | Section Fonctionnement |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| Report 2016                 | 33 842,77 €            | 342 604,11 €           |
| Recettes                    | 20 879.51 €            | 1 073 243,37 €         |
| Dépenses                    | 25 281,46 €            | 943 246.61 €           |
| Résultat de l'exercice 2017 | -4 401,95 €            | 129 996,76 €           |
| Résultat de Clôture 2017    | 29 440,82 €            | 472 600.87 €           |

Le Compte Administratif 2017 fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 472 600,87 €
- Un excédent d'investissement de 29 440,82 €

Les résultats du compte administratif 2017 sont conformes au compte de gestion 2017, fourni par le Trésorier Payeur.

### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- **D'Approuver** le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif

**ET, hors la présence de Monsieur le Président,**

- **De Constater** que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion
- **D'Approuver** le compte administratif du budget principal 2017 tels que présentés ci-dessus et d'arrêter les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2017 avec :
  - Un excédent de fonctionnement de 472 600,87 €
  - Un excédent d'investissement de 29 440,82 €

### **DELIBERATION N°2018-12 : - BUDGET SUPPLEMENTAIRE SYDEL 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération n°2017-36 du Comité Syndical du Sydel du 19 Décembre 2017 portant approbation du Budget Primitif du Sydel pour l'exercice 2018,

**Vu**, la délibération du Comité Syndical du Sydel du 4 mai 2018 portant approbation du Compte Administratif du Budget Sydel pour l'exercice 2017,

**Vu**, le passage en Bureau du 13 avril 2018,

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget Sydel pour l'exercice 2018.

Le Budget Supplémentaire intègre les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Administratif 2017.

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 s'élèvent à

- un excédent de fonctionnement de 472 600,87 €
- un excédent d'investissement de 29 440,82€

Par ailleurs, le Budget Supplémentaire se présente comme suit avec un sur équilibre des dépenses et des recettes réelles :

## Section de Fonctionnement

| DÉPENSES                               |                  | RECETTES                                 |                     |
|----------------------------------------|------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Dépenses nouvelles                     | 106 605 €        | Recettes nouvelles                       | 37 183 €            |
| Restes à réaliser 2017                 | 0 €              | Restes à réaliser 2017                   | 0 €                 |
| Virement à la section d'investissement | 0 €              | Résultat de Fonctionnement Reporté (002) | 447 600,87 €        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>106 605 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>484 783,87 €</b> |

## Section d'Investissement

| DÉPENSES                               |                    | RECETTES                                                       |                    |
|----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses nouvelles                     | 22 000 €           | Affectation en réserves (1068)                                 | 25 000 €           |
| Restes à réaliser 2017                 | 29 997,45 €        | Restes à réaliser 2017                                         | 0 €                |
| Virement à la section d'investissement | 0 €                | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) | 29 440,82 €        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>51 997,45 €</b> | <b>TOTAL</b>                                                   | <b>54 440,82 €</b> |

### Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DECIDE

#### A l'unanimité des suffrages exprimés

- **D'Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 comme détaillé ci-dessus
- **D'Adopter** le Budget Supplémentaire 2018 du Budget Sydel selon les orientations ci-dessus et détaillées en annexe.

### **DELIBERATION N° 2018-13 - PRIX DE LA TRÈS PETITE ENTREPRISE (TPE) 2018 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HERAULT**

Né en Cœur d'Hérault et co-fondé par la Maison des Entreprises et le CCREM en 2003, le Prix de la TPE valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, et du Gard. Sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise font de lui un évènement économique incontournable.

L'intégration de nouveaux territoires nécessite un redécoupage géographique afin de réduire les disparités de taille et optimiser le coût de fonctionnement du Prix.

Aussi, afin de préparer au mieux l'intégration de nouveaux territoires, mais aussi pour faire face à des réductions budgétaires, le comité du Prix TPE, (dont le SYDEL est présent sur 4 territoires. Un cinquième (l'Aude) et un sixième (la Haute

Porté administrativement et financièrement par la Maison de développement économique au sein du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, le CCREM et depuis 2014, le portage administratif et financier est assuré par la CCI HERAULT.

Cette dernière conventionnera avec les différents parten

### Le Comité Syndical Après en avoir délibéré, DECIDE

#### A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Approuver** le projet de convention de partenariat avec la CCI de l'Hérault pour l'organisation du prix de la TPE 2018 ci-annexée,
- ✓ **D'Approuver** la participation financière du SYDEL à hauteur de 3 000 euros pour l'année 2018, ces crédits étant inscrits au Budget principal du SYDEL,

**D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle et ses éventuels renouvellements.

## **DELIBERATION N° 2018-14 - DEMANDE DE SUBVENTION MISE EN ŒUVRE DU LABEL « VIGNOBLES & DECOUVERTES » - PHASE 2**

Depuis 2010, le Pays Cœur d'Hérault travaille avec les trois offices de tourisme intercommunaux et d'autres professionnels à la mise en œuvre d'une stratégie sur le tourisme vigneron. Celle-ci a été récompensée en décembre 2015 par l'attribution du label « Vignobles & Découvertes » pour la destination *Languedoc, Cœur d'Hérault*.

En 2016-2017, les financements Leader de la première phase ont permis la réalisation d'une partie du plan d'actions prévu dans la candidature, avec un bilan très positif :

- ✓ augmentation de la mobilisation des professionnels (+ 28 labellisés), avec l'organisation de journées de rencontres, éductours, participation salons... ;
- ✓ définition des éléments de langage de la destination et déclinaison d'outils de communication (bloc-marque, site internet, reportage photo, film promotionnel, plaquettes, chevalets, drapeaux...) qui assurent une meilleure visibilité de la destination ;
- ✓ augmentation de l'accompagnement des professionnels.

Fort de cette première phase réussie et portée par la mobilisation des professionnels labellisés, la destination doit aujourd'hui conforter son réseau et développer sa force de frappe auprès des clientèles oenotouristiques. L'enjeu de cette deuxième phase sera également l'obtention du renouvellement du label fin 2018, qui implique une évaluation fine de l'action menée, ainsi que l'élaboration d'une stratégie partagée pour 2019-2022.

### **Le plan d'actions prévisionnel est le suivant :**

#### **I- Animation du réseau**

- Comité technique mensuel
- Les Rencontres du label : Assises du Tourisme vigneron et Commission Tourisme
- Eductour thématique : Cité du Vin à Bordeaux
- Lettre numérique bimestrielle du réseau
- Week-end évènementiel (Les Floréales du vin) fin septembre

#### **II- Professionnalisation**

- « Les Petits Déj' des Ambassadeurs » : Ateliers « Déguster » et « Communiquer »
- Accompagnement des porteurs de projets (Leader, Contrat de Pays, Pépinière...) / Orientation vers des démarches qualité
- Atelier mensuel départemental Vignobles & Découvertes (coordonnée par Hérault Tourisme)
- Participation au salon Vinisud

#### **III- Valorisation et mise en récit des patrimoines oenotouristiques**

- Réalisation d'un guide de l'ambassadeur : synthèse des éléments de langage de la destination
- Atelier technique « Savoir raconter le territoire »

#### **IV- Communication / Promotion / Commercialisation**

- Lancement et mise à jour du portail internet (actualités, agenda, calendrier d'ouverture des caveaux, fiche labellisés...)
- Suivi du plan marketing et des éditions Hérault Tourisme
- Réseaux sociaux : actualisation et développement de la page Facebook / Création et suivi de comptes Instagram et Pinterest
- Réalisation et diffusion d'outils de communication (verres, sacs porte-bouteilles, drop stop, cartes viticoles...)
- Création de produits oenotouristiques
- Promotion de l'offre « nature » de la destination (cartes rando – cyclo – VTT, reportage photo et vidéo)

#### **V- Evaluation / Renouvellement du label**

- Bilan d'actions des 3 années écoulées (marges de progrès à atteindre, écoute client, dispositif d'évaluation interne)
- Dossier de renouvellement concerté avec plan d'actions sur 3 ans

Le plan d'actions a été validé en Commission Tourisme le 05 décembre 2017.

Il est mis en œuvre par la mission Tourisme du Pays, en partenariat étroit avec les 3 Offices de Tourisme intercommunaux de la destination, Hérault Tourisme, le CIVL, et les professionnels viticoles et touristiques engagés dans le réseau.

Il est suivi et évalué par un Comité technique mensuel et par 2 assemblées générales annuelles (Rencontres du label et Commission Tourisme).

**Le plan de financement proposé est le suivant :**

| Dépenses                                                                        |                    |                     | Financements                       |                    |                |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|----------------|
| Libellé                                                                         | Montants TTC       | Assiette Leader TTC | Origines                           | Montants           | Taux           |
| <b>Études, conseils, prestations</b>                                            |                    |                     |                                    |                    |                |
| Ateliers professionnalisation                                                   | 3 000,00 €         | 3 000,00 €          | FEADER - LEADER                    | 58 416,00 €        | 61,16%         |
| Eductour à Bordeaux                                                             | 10 750,00 €        | 10 750,00 €         |                                    |                    |                |
| Assises du tourisme vigneron                                                    | 2 000,00 €         | 2 000,00 €          |                                    |                    |                |
| <b>Sous-total Études, conseils, prestations</b>                                 | <b>15 750,00 €</b> | <b>15 750,00 €</b>  |                                    |                    |                |
| <b>Ingénierie, frais de personnel</b>                                           |                    |                     |                                    |                    |                |
| Coordination / animation (recrutement temps plein sur la période projet)        | 45 000,00 €        | 45 000,00 €         | Conseil Départemental de l'Hérault | 18 000,00 €        | 18,84%         |
| <b>Sous-total Ingénierie, frais de personnel</b>                                | <b>45 000,00 €</b> | <b>45 000,00 €</b>  | <b>Total fin.publics</b>           | <b>76 416,00 €</b> | <b>80,00%</b>  |
| <b>Communication</b>                                                            |                    |                     |                                    |                    |                |
| Outils de communication (verres, sacs, dropstop, cartes viticoles, bouchons...) | 6 450,00 €         | 6 450,00 €          | Autofinancement                    | 19 104,00 €        | 20,00%         |
| Événementiels « Floréales du vin »                                              | 10 000,00 €        | 10 000,00 €         |                                    |                    |                |
| Édition, vidéo et photothèque offre « nature »                                  | 18 320,00 €        | 18 320,00 €         |                                    |                    |                |
| <b>Sous-total Communication</b>                                                 | <b>34 770,00 €</b> | <b>34 770,00 €</b>  |                                    |                    |                |
| <b>Frais de mission, coûts indirects</b>                                        |                    |                     |                                    |                    |                |
| <b>Sous-total Frais de mission, coûts indirects</b>                             | <b>0,00 €</b>      | <b>0,00 €</b>       | <b>Total Autofinancement</b>       | <b>19 104,00 €</b> | <b>20,00%</b>  |
| <b>Montant Total</b>                                                            | <b>95 520,00 €</b> | <b>95 520,00 €</b>  | <b>Montant Total</b>               | <b>95 520,00 €</b> | <b>100,00%</b> |

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** le projet lié à la mise en œuvre du label « Vignobles & Découvertes » - Phase 2
- ✓ **D'Approuver** le plan de financement présenté ci-dessus.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

**DELIBERATION N°2018-15 - REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS DE L'ESPACE ECONOMIQUE DE ST ANDRE DE SANGONIS**

**Considérant** le développement des activités au sein de l'Espace Economique de St André de Sangonis,

**Considérant**, au vu de ce développement la nécessité de mettre en place un règlement intérieur permettant un meilleur fonctionnement au sein des locaux

L'Espace économique du SYDEL localisé à St André de Sangonis est aujourd'hui rénové et agrandi de 200 m<sup>2</sup> pour offrir 800 m<sup>2</sup> de lieu d'accueil, de permanences et de services dédiés à l'innovation et à l'entrepreneuriat, pour tous les acteurs du développement économique .

Le Pays Cœur d'Hérault propose dans ce pôle de proximité, un site moderne et convivial qui se veut être un espace ouvert, novateur et collaboratif, propice aux échanges, aux partages de compétences, aux animations, aux conseils, aux services et au travail sous toutes ses formes.

Sa capacité d'accueil et d'hébergement augmentée ainsi que le renforcement des services proposés permettront de répondre aux besoins des usagers et aux exigences de la labellisation des pépinières et incubateurs d'entreprises.

Au vu de la diversité des usagers, des services et modalités d'utilisation de ce pôle, il est nécessaire de mettre en place un règlement Intérieur. Celui-ci présenté en annexe sera remis à l'ensemble des usagers sous convention et utilisant les espaces.

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** le règlement intérieur ci-annexé,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer le présent règlement ainsi que tout document afférant à cette affaire.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à modifier le présent règlement pour tous les ajustements mineurs.

#### **DELIBERATION N°2018-16 - MODIFICATION DES CONVENTIONS SIGNEES AVEC LES USAGERS DE L'ESPACE ECONOMIQUE DE ST ANDRE DE SANGONIS**

**Vu** la convention de mise à disposition de moyens et de services, mise en délibération et votée lors du Comité syndical du jeudi 03/02/2011,

**Vu** la convention de domiciliation, mise en délibération et votée lors du Comité syndical du mardi 22/02/2011,

**Considérant** le développement des activités au sein de l'Espace Economique de St André de Sangonis et la nécessité d'adaptation des conventions aux nouveaux usages

**Considérant que** depuis le 27 février 2017 le SYDEL a obtenu l'agrément préfectoral pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises pour une durée de 6 ans,

L'Espace économique du SYDEL localisé à St André de Sangonis est aujourd'hui rénové et agrandi de 200 m<sup>2</sup> pour offrir 800 m<sup>2</sup> de lieu d'accueil, de permanences et de services dédiés à l'innovation et à l'entrepreneuriat, pour tous les acteurs du développement économique .

Le Pays Cœur d'Hérault propose dans ce pôle de proximité, un site moderne et convivial qui se veut être un espace ouvert, novateur et collaboratif, propice aux échanges, aux partages de compétences, aux animations, aux conseils, aux services et au travail sous toutes ses formes.

Sa capacité d'accueil et d'hébergement augmentée ainsi que le renforcement des services proposés permettront de répondre aux besoins des usagers et aux exigences de la labellisation des pépinières et incubateurs d'entreprises.

Au vu de la diversité des usagers, des services et modalités d'utilisation de ce pôle, les conventions passées avec les usagers doivent être modifiées. Les modifications apportées visent à conventionner avec les usagers, comme suit :

- 1 convention de mise à disposition des moyens et des services pour une demande ponctuelle (en annexe)
- 1 convention de mise à disposition des moyens et des services pour une demande annuelle (en annexe)
- 1 convention de domiciliation pour les Usagers en suivi pépinière ou non (en annexe)

Ces conventions seront ensuite adaptées selon les différents usagers.

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De Valider** les modèles de conventions détaillés ci-dessus,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer les conventions individuelles avec les entreprises
- ✓ **D'Autoriser** le Président à modifier la mise à jour des informations
- ✓ **D'Autoriser** le président à signer les documents afférant à ces conventionnements
- ✓ **De Voter** les tarifs complémentaires suivants qui figurent au sein des conventions :
  - dépôts de garantie des badges pour un montant de 30€
  - dépôts de garantie pour les domiciliations et les mises à disposition de salles et bureaux pour un montant forfaitaire de « 3 mois de redevance forfaitaire ».

#### **DELIBERATION N°2018-17 – CONVENTION 2018 POUR L'ANIMATION DE L'ESPACE INFO ENERGIE**

**Vu** la délibération du 10 décembre 2016 n°2016-35 attribuant une subvention au Gefosat pour 2017

**Considérant** les co-financements de l'ADEME et de la Région Occitanie pour la mise en lace d'un Espace Info Energie (EIE) assuré par le Gefosat

**Considérant** le partenariat avec le Geofosat depuis plusieurs années pour la mise en place de permanences sur le Cœur d'Hérault

**Considérant** la fréquentation régulière et importante de l'Espace Info Energie ;

Dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie. Il existe un service d'espace information énergie (EIE) qui est assurée par le GEFOSAT grâce à des fonds de l'ADEME et de la Région Occitanie. Il consiste en une permanence

téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers et aux collectivités. Il dispense des renseignements techniques très pointus en matière d'économie d'énergie.

Afin de rendre plus lisible et plus présent le service assuré par le GEFOSAT, il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence par une permanence dans le Cœur d'Hérault. Cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants en matière d'énergie dans l'habitat. Par exemple, en 2017, 160 personnes ont bénéficié des conseils gratuits de l'EIE..

Un projet de convention de partenariat détermine les conditions de la continuité de l'ESPACE INFO ENRGIE et de la présence du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault pour 2018, afin de développer le conseil aux particuliers, sur la base d'un nombre de permanences de 20 ½ journées sur l'année, dans les locaux du Pays, et l'implication du Gefosat sur un ou plusieurs évènements locaux.

Dans le cadre de cette convention le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault participe à hauteur de 4000 euros à la mise en œuvre de cette action pour l'année 2018.

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** la poursuite des permanences de L'Espace Info Energie sur le Cœur d'Hérault assurée par le Gefosat
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer la convention de partenariat entre le SYDEL et le Gefosat
- ✓ **D'Autoriser** le versement d'une contribution de 4000€ au Gefosat, crédits prévus au BP 2018 à l'article 6574
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire notamment la convention d'utilisation des locaux de l'Agence économique

#### **DELIBERATION N°2018-18 - AVIS RENDU PAR LE PAYS CŒUR D'HERAULT DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION ORGANISEE AUTOUR DU PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) OCCITANIE 2018-2022**

**Attendu** que l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie élabore un **Projet Régional de Santé (PRS)** fixant les orientations à 10 ans et les objectifs opérationnels à 5 ans ;

**Attendu** que l'ARS souhaite adopter ce PRS en juin 2018 et qu'elle soumet une première version à la consultation depuis le 20 février pour une période de 3 mois ;

**Attendu** que la Commission « Santé » du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault travaille depuis plusieurs mois sur un diagnostic local de santé actualisé ;

Il a été convenu que le Cœur d'Hérault formule un avis sur le projet de PRS par délibération :

#### **I/ Retour sur deux composantes du PRS : le Cadre d'Orientation Stratégique et le Schéma Régional de Santé**

Les élus du Pays Cœur d'Hérault souhaitent exprimer les points d'analyse suivants :

- Une ambition : « Mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables », qui tient compte d'un enjeu majeur, mais dans laquelle d'autres grands enjeux régionaux (mortalité prématurée, vieillissement, dépendance et autonomie...) auraient pu également être évoqués.
- L'une des « clés pour réussir » centrée explicitement sur les territoires (« *Le déploiement du PRS dans tous les territoires* »), mais qui pourrait contenir davantage de précisions : comment définir une stratégie locale de santé ? Quelle articulation avec l'ensemble des politiques publiques sur les territoires ? Quelle implication des collectivités territoriales ?...
- Des priorités opérationnelles qui correspondent en grande partie aux besoins du Cœur d'Hérault, mais qui peuvent sembler en décalage avec des projets structurants peu nombreux et plus restreints (notamment en termes de thématiques et de publics cibles), ce qui pourrait limiter le développement d'une approche globale en santé publique.
- Une structuration en parcours de santé, qui devrait favoriser une approche par public prioritaire, mais qui pourrait intégrer davantage de transversalité.
- Un large spectre d'acteurs recensés au sein des projets structurants, mais auxquels on accorde un rôle qui peut sembler relativement limité.
- Le Contrat Local de Santé :
  - L'une des « clés pour réussir » du cadre d'orientation stratégique, et qui serait la déclinaison du Projet Régional de Santé sur le territoire ?
  - Une vision qui ne semble pas correspondre tout à fait aux démarches de CLS menées jusqu'à présent en ex-Languedoc-Roussillon, où le CLS était une déclinaison de l'ensemble des politiques de santé, un dispositif d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie locale de santé partagée, encadrée par une gouvernance multi-partenaire.

## II/ Positionnement global du Pays Cœur d'Hérault

Les élus du Pays Cœur d'Hérault souhaitent souligner la spécificité du Cœur d'Hérault au sein de la région Occitanie :

- Une croissance démographique importante et soutenue,
- Des indicateurs de santé et de précarité parfois plus préoccupants qu'aux niveaux départemental, régional et national,
- Un territoire multipolaire, caractérisé par d'importantes disparités entre les différentes zones qui le composent,
- Des communes éloignées du système de santé, et des problématiques de mobilité prégnantes,
- Un territoire qui est globalement insuffisamment doté dans le domaine de la santé, notamment en termes d'équipements sanitaires (absence de maternité, de service de chirurgie et de service d'urgence, 97% des séjours hospitaliers réalisés en dehors du territoire...) mais également dans d'autres domaines (offre de prévention, offre médico-sociale...).

Au vu de ces constats, les élus s'accordent pour demander à ce que l'Agence Régionale de Santé Occitanie prenne bien en compte les spécificités du Cœur d'Hérault, en apportant des réponses adaptées au territoire, dans le cadre du Projet Régional de Santé et de sa future application.

Enfin, les élus du Pays Cœur d'Hérault s'accordent sur les priorités suivantes, pour les cinq ans à venir, afin d'améliorer la santé de la population :

- Maintenir l'offre de santé globale existant sur le territoire,
- Développer de nouveaux services adaptés à la croissance démographique et aux besoins locaux,
- Favoriser l'accès à la prévention, aux droits, et aux soins de la population.

## III/ Futur Contrat Local de Santé

Les élus du Pays Cœur d'Hérault sont favorables à la poursuite des démarches entamées dans le cadre du Contrat Local de Santé 2013-2018.

En croisant les besoins repérés dans le cadre du diagnostic local de santé du Cœur d'Hérault réalisé en 2017-2018 et les priorités du Projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022, les élus identifient dix thématiques communes, sur lesquelles il semblerait pertinent de se pencher dans le cadre du futur Contrat Local de Santé :

- Organisation des soins primaires,
- Accessibilité à l'expertise et à la prise en charge pour les urgences vitales,
- Transformation numérique en santé,
- Santé environnementale,
- Prévention et promotion de la santé,
- Vieillesse,
- Personnes en situation de handicap,
- Cancer,
- Santé mentale,
- Santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes.

Afin de s'assurer de la prise en compte des besoins et de l'adaptation des actions mises en œuvre, le Pays Cœur d'Hérault souhaite également aboutir à la création d'un véritable observatoire de la santé sur le territoire, dans le cadre de Contrat Local de Santé, et dans la continuité de la mise à jour du diagnostic local de santé effectuée en 2017-2018.

### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** cet avis,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à communiquer cet avis à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

## **DELIBERATION N° 2018-19 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

**Vu** le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

**Vu** la délibération n° 2017-29 du comité syndicat modifiant le tableau des effectifs 2017,

**Vu** la mutation au 1<sup>er</sup> décembre 2017 de la Responsable administrative et financière,

Vu la déclaration de vacance réalisée auprès du Centre de Gestion Hérault pour le poste de Responsable administratif et financier,

Vu le jury de recrutement du 25 octobre 2017,

**Considérant** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement afin de permettre la nomination d'un nouvel agent,

**Il est proposé à l'assemblée**, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste temporaire de 18 mois en CDD comme Assistant Tourisme sur mission œnotourisme
- Transformation d'un poste de Secrétaire (1/2temps) en poste à plein temps sur le volet Gestion administrative et comptable Leader + Assistance Secrétariat des Chargés de missions (Scot, Santé et Culture)

**Tableau des effectifs Sydel Pays Cœur d'Hérault  
Création et Suppressions de postes**

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

| Libellé Emploi                                 | Type d'emploi | Quotité temps de Travail | Catégorie | Grades ou emploi      | Tableau des effectifs Budget 2017 | Création / Suppression | Nouvel effectif budgétaire 2018 |            |
|------------------------------------------------|---------------|--------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------------------|------------------------|---------------------------------|------------|
| <b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>         |               |                          |           |                       |                                   |                        |                                 |            |
| Responsable Administration Générale            | Permanent     | 35h                      | A         | Attaché Principal     | 1                                 | -1                     | 1                               | Non Pourvu |
| Responsable Pôle Aménagement                   | Permanent     | 35h                      | A         | Attaché Principal     | 1                                 |                        | 1                               |            |
| Administration Générale                        | Permanent     | 35h                      | A         | Attaché               | 1                                 |                        | 1                               | Non Pourvu |
| Chef de Projet Scot et Aménagement             | Permanent     | 35h                      | A         | Attaché               | 1                                 |                        | 1                               | Non Pourvu |
| Responsable Service Entreprise                 | Permanent     | 35h                      | A         | Attaché               | 1                                 |                        | 1                               | Non Pourvu |
| Assistante de Direction                        | Permanent     | 35H                      | C         | Adjoint Administratif | 1                                 |                        | 1                               |            |
| Agent d'accueil secrétariat                    | Permanent     | 35h                      | C         | Adjoint Administratif | 1                                 |                        | 1                               |            |
| Secrétaire                                     | Permanent     | 31.75/35h                | C         | Adjoint Administratif | 1                                 |                        | 1                               | Non Pourvu |
| Secrétaire Gestion Administrative et Comptable | Permanent     | 35h                      | C         | Adjoint Administratif | 1                                 |                        | 1                               |            |
| Agent d'accueil secrétariat                    | Permanent     | 28h                      | C         | Adjoint Administratif | 1                                 |                        | 1                               | Non Pourvu |

| Libellé Emploi                                  | Type d'emploi   | Quotité temps de Travail | Catégorie | Grades ou emploi | Tableau des effectifs Budget 2017 | Création / Suppression | Nouvel effectif budgétaire 2018 |  |
|-------------------------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------|------------------|-----------------------------------|------------------------|---------------------------------|--|
| <b>AGENTS CONTRACTUELS</b>                      |                 |                          |           |                  |                                   |                        |                                 |  |
| Responsable Service Economie                    | Permanent (CDI) | 35h                      | A         | Attaché          | 1                                 |                        | 1                               |  |
| Chef de Projet Leader                           | Permanent (CDI) | 35h                      | A         | Attaché          | 0                                 |                        | 1                               |  |
| Chargé de mission Culture, Patrimoine, Tourisme | Permanent (CDI) | 35h                      | A         | Attaché          | 1                                 |                        | 1                               |  |
| Chargé de mission Economie et Outils Numérique  | Permanent (CDI) | 35h                      | A         | Attaché          | 1                                 |                        | 1                               |  |

|                                                                    |                     |       |   |                       |   |    |   |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|---|-----------------------|---|----|---|
| Chargé de mission Environnement                                    | Permanent (CDI)     | 35h   | A | Attaché               | 1 |    | 1 |
| Conseiller création d'entreprises                                  | Permanent (CDI)     | 35h   | A | Attaché               | 1 |    | 1 |
| Assistant Service Administratif, Comptabilité, Finances et Marchés | Permanent (CDI)     | 35h   | B | Rédacteur             | 1 |    | 1 |
| Chargé de Mission Tourisme                                         | Permanent (CDI)     | 17h30 | B | Rédacteur             | 1 |    | 1 |
| Secrétaire                                                         | Permanent (CDI)     | 35h   | C | Adjoint Administratif | 1 |    | 1 |
| Chargé de mission Leader et Innovation                             | Non Permanent (CDD) | 35h   | A | Attaché               | 1 |    | 1 |
| Chargé de mission Leader                                           | Non Permanent (CDD) | 35h   | A | Attaché               | 1 |    | 1 |
| Chargé de mission Santé                                            | Permanent (CDD)     | 35h   | A | Attaché               | 1 |    | 1 |
| Assistant Tourisme                                                 | Temporaire (CDD)    | 35h   | B | Rédacteur             | 0 | +1 |   |

#### FILIERE TECHNIQUE

| Libellé Emploi                              | Type d'emploi       | Quotité temps de Travail | Catégorie | Grades ou emploi    | Tableau des effectifs Budget 2017 | Création / Suppression | Nouvel effectif budgétaire 2018 |
|---------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-----------|---------------------|-----------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| <b>AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES</b>      |                     |                          |           |                     |                                   |                        |                                 |
| Directeur                                   | Permanent           | 35h                      | A         | Ingénieur Principal | 1                                 |                        | 1                               |
| Secrétaire Général                          | Permanent           | 35h                      | A         | Ingénieur           | 0                                 |                        | 1                               |
| <b>AGENTS CONTRACTUELS</b>                  |                     |                          |           |                     |                                   |                        |                                 |
| Assistant d'études urbanisme et aménagement | Non Permanent (CDD) | 35h                      | B         | Technicien          | 1                                 |                        | 1                               |

#### Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Créer un poste temporaire de 18 mois en CDD comme Assistant Tourisme sur mission œnotourisme
- ✓ De Transformer un poste de Secrétaire (1/2temps) en poste à plein temps sur le volet Gestion administrative et comptable Leader + Assistance Secrétariat des Chargés de missions (Scot, Santé et Culture)
- ✓ De Transmettre cette délibération au centre de gestion de l'Hérault
- ✓ Dit que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité

#### DELIBERATION N° 2018-20 - ASSOCIATION DU PERSONNEL DU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT SUBVENTION 2018

Vu l'article 9 de la loi 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui prévoit que "l'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles",

Vu l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents,

**Considérant** qu'il revient à l'assemblée délibérante de décider, librement, des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataire de service qui peut être une association,

Dès lors, les agents du SYDEL Pays Cœur d'Hérault ont créé en 2014 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom l'«Association du personnel du Cœur d'Hérault». Cette association fonctionne de manière satisfaisante depuis quatre années.

Dans ce cadre, l'Association du Personnel du Cœur d'Hérault sollicite une contribution financière auprès du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, afin de contribuer au bien-être des agents et des familles des agents par l'action sociale, l'accès à la culture, aux loisirs et plus généralement l'épanouissement intellectuel et physique de ses membres.

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Autoriser** le Président à accorder la subvention annuelle à l'Association du Personnel du Cœur d'Hérault et dont le montant s'élève, pour l'année 2018, à 6 720 €, correspondant à 0,7 % des dépenses annuelles en personnel.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

#### **DELIBERATION N°2018-21 - DEMANDE DE SUBVENTION 2018 PEPINIERE D'ENTREPRISES DU PAYS CŒUR D'HERAULT - « ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJET ET ENTREPRISES INNOVANTS OU A FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT »**

**Vu** l'Appel à projet « Entrepreneuriat 2018 » lancée par le Conseil Régional Occitanie le 16 avril 2018 avec une thématique « Entrepreneuriat - Accompagnement à l'ingénierie de projets innovants »

**Considérant** que les entreprises innovantes et / ou à fort potentiel innovant génèrent de la valeur ajoutée et sont donc porteuses en terme de création d'emplois.

**Considérant** que dans le cadre des missions de l'Agence économique du SYDEL, la Pépinière d'entreprises, en partenariat avec la Région et les trois communautés de communes du Cœur d'Hérault, constitue une des dynamiques du développement économique en Pays Cœur d'Hérault.

**Considérant** qu'à travers cette pépinière, le territoire du Pays Cœur d'Hérault met à disposition aux porteurs de projet innovant ou à fort potentiel innovant une structure d'accueil leur permettant d'avoir accès à un accompagnement dans les différentes étapes de validation du projet d'entreprise (conditions de démarrage, pérennité des entreprises, création d'emplois, ...)

Le contenu de l'action porté par la Pépinière, structures de terrain pour l'accompagnement, se structure selon les axes suivants :

- **Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs** : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrains à bâtir, services communs ...
- **Structuration d'une dynamique d'accompagnement** : Organisation de 2 à 3 Comités de sélection par an pour l'accompagnement d'une trentaine de membres et de 2 à 5 créations d'entreprises par an ; Mise en œuvre de Petits Déjeuners Economiques et ateliers économiques
- **Mise à disposition des entreprises de l'ensemble des informations et des outils échangés au sein de l'écosystème Régional de la création et de l'innovation** (participation à différents réseaux régionaux, salons, partenariats universitaires, laboratoire d'excellence et autres partenariats)

Le Plan de financement 2018 pour la mise en œuvre de cette action est le suivant :

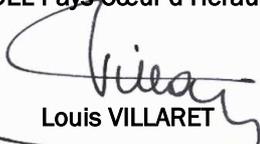
|                             | Montant            | %           |
|-----------------------------|--------------------|-------------|
| <b>Subventions</b>          |                    |             |
| Région Languedoc-Roussillon | 51 361.02€         | 22%         |
| Europe - FSE                | 85 601.69€         | 37%         |
| <b>Autofinancement</b>      | 95 225.03€         | 41%         |
| <b>Total</b>                | <b>232 187.74€</b> | <b>100%</b> |

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Autoriser** le Président à répondre à l'appel à Projet « Entrepreneuriat 2018 » lancée par le Conseil Régional Occitanie
- ✓ **D'Approuver** l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe
- ✓ **D'Approuver** le plan de financement ci-dessus,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à solliciter et signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

**Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault**



Louis VILLARET